

Changement de représentants légaux pour un établissement principal dont le siège est à l'étranger

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier, accompagné des pièces mentionnées ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie – Centre de Formalités des Entreprises
2, avenue de la Préfecture – CS 64204
35042 RENNES Cedex

- ✓ <<<Imprimés M3A>>> ou **M2** + **M3A** remplis et signés en original sur les **3** feuillets rempli et signé en **original** sur les **3** feuillets **ou si vous souhaitez être accompagné dans votre formalité, allez sur notre site : <<<www.cfenet.fr>>>**
- ✓ Extrait **K Bis** ou copie
- ✓ Pouvoir signé en original, s'il y a lieu
- ✓ Chèque de **200.14 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes
(si SASU dont l'associé unique, personne physique est le président ou si EURL dont l'associé unique, personne physique est le gérant : chèque de 89.54 €)
- ✓ Pouvoir s'il y a lieu

S'il y a lieu :

- ✓ **1 exemplaire par gérant** de l' <<<Imprimé social TNS>>> **ou sur notre site : <<<www.cfenet.fr>>>**

Si l'activité est réglementée

- ✓ Copie de l'autorisation provisoire ou définitive, au nom du représentant légal, du diplôme ou du titre permettant l'exercice de l'activité **ou** requête **+ 27.99 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Identification des dirigeants

Dans tous les cas

- ✓ Attestation sur l'honneur signée en original relative à <<<l'absence de condamnation>>> de nature à interdire l'exercice d'une activité commerciale

Personne physique

Si la personne est immatriculée au R.C.S. à titre personnel ou en qualité de dirigeant de personne morale

- ✓ Extrait de l'immatriculation datant de moins de trois mois.

Si la personne n'est pas immatriculée au R.C.S.

Français ou ressortissant de l'Union Economique (UE) et de l'Espace Economique Européen (EEE)

- ✓ Copie de la carte d'identité recto verso valide ou du passeport valide avec déclaration faisant connaître sa filiation

Etranger (ressortissant hors UE/EEE ou d'un pays n'ayant pas passé un accord avec la France)

- ✓ Extrait d'acte de naissance ou copie **et** :

Si Titulaire de la carte de résident

- ✓ Copie de la carte de résident

Si Titulaire de la carte de séjour

- ✓ Copie de la carte de séjour temporaire, **valide**, mentionnant « toute activité commerciale industrielle ou artisanale » ou « vie privée et familiale »

Pour personnes originaires de pays bénéficiaires d'accords particuliers (Monaco Andorre et Algérie)

- ✓ Extrait d'acte de naissance ou copie **et** :
- ✓ Copie du visa longue durée portant la lettre D et la mention « commerçant » en cours de validité délivré par la Préfecture

Si le représentant légal ne réside pas en France

- ✓ Copie de la carte d'identité recto verso valide **ou** du passeport valide avec déclaration faisant connaître sa filiation

Personne morale

- ✓ Extrait de l'immatriculation datant de moins de trois mois **ou**

Pour les personnes morales non immatriculées au R.C.S.,

- ✓ Titre justifiant leur existence, le cas échéant, traduit en langue française

Pour le représentant permanent de la personne morale, s'il ne figure pas sur l'extrait K Bis de cette personne morale

- ✓ Pièces prescrites ci-dessus pour l'identification de la personne physique et copie de l'acte conférant sa qualité de représentant permanent.

FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER AU CFE A PARTIR DE LA DATE D'EFFET